

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignement-Agricole-ou-en-es-tu-L-Essentiel-du-CNEA-du-16-decembre-2025.html>



Enseignement Agricole, où en es-tu ? L'Essentiel du CNEA du 16 décembre 2025

- Nos Actions - Le SNETAP-FSU dans les instances - Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) -



Date de mise en ligne : vendredi 2 janvier 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Notre déclaration liminaire ici :

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignement-agricole-ou-en-es-tu-Declaration-liminaire-de-l-Elan-commun-au.html>

Les représentant·es de l'Élan commun sont également intervenu·es pour dénoncer les propos et l'attitude du président du Conseil d'Administration de l'[EPL](#) de Limoges et demander que des dispositions soient prises à son encontre.

Voici ici l'Essentiel du [CNEA](#) du 16 décembre par vos élu·es de l'Elan Commun

Réforme de l'épreuve de contrôle des spécialités du Baccalauréat professionnel. Étude du projet d'arrêté reporté.

Suite à notre demande en intersyndicale (Élan commun, [FO-EA](#), SEA-[UNSA](#), FEP-[CFDT](#)), ce point est reporté à un [CNEA](#) ultérieur. Si le calendrier (application en 2027) n'est pas contraint, le nouveau projet ne correspond en rien à l'attente des personnels que nous représentons et ne permet pas non plus de contrôler correctement les connaissances nécessaires pour valider l'obtention du diplôme. Un nouveau groupe de travail dédié à ce sujet sera organisé en janvier/février 2026 avant passage pour avis CNEA.

Travaux en cours sur le programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD).

La mise en place de ce programme est une des dispositions de la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Ses différentes actions seront déployées au 1er semestre 2026 avec pour objectif central de renforcer l'attractivité afin de répondre aux besoins de renouvellement des générations dans tous les métiers du vivant, et tout particulièrement dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les représentant·es de l'Élan commun ont questionné l'efficacité des outils existants : quelle est la fréquentation du site "L'aventure du vivant" ? Comment sont répertoriées nos formations sur le site InserJeunes ? Ils·Elles ont proposé une réflexion afin que les ateliers technologiques et exploitations deviennent des lieux de stage pour les collégien·nes.

Principes et recommandations pour aborder les questions socialement vives et organiser l'intervention d'acteurs·rices extérieur·es dans les établissements d'enseignement agricole (Point sur les avancées depuis le CNEA du 20 mai 2025).

Suite à l'adoption d'une motion par le CNEA le 3 juillet 2025, la [DGER](#) a produit une note accompagnée d'un ensemble de documents (4 fiches et un Guide des administrateurs des [EPLEFPA](#)) pour rappeler le cadre, accompagner les personnels des établissements d'enseignement agricole technique dans la mise en application de principes et recommandations pour aborder les questions socialement vives et soutenir les personnels, y compris en cas d'atteinte à ces principes.

Les représentant·es de l'Élan commun ont réitéré leur demande d'un état des lieux/d'un observatoire de la liberté pédagogique. Quid de cet engagement de l'Administration pris dans les débats précédents ! Une fiche spécifique et précise sur la protection de la liberté pédagogique doit être rédigée.

Ils·Elles ont aussi déposé un amendement sur la fiche générique qui doit proposer un rendez-vous annuel en CNEA et une adresse générique pour faire remonter des éléments compliqués.

La DGER a proposé l'ajout d'une fiche complémentaire "Process" comprenant 2 documents : le premier explicitant comment un·e enseignant·e peut réagir en cas d'atteinte à sa liberté pédagogique, l'autre portant sur les attendus que les enseignant·es des établissements privés sont tenu·es de respecter.

Les autres fiches seront diffusées en l'état.

Projet de feuille de route pour l'égalité filles/garçons dans l'enseignement agricole.

La loi du 24 mars 2025 LOSARGA prévoit plusieurs dispositions pour reconnaître et valoriser le rôle des femmes en agriculture et poursuivre l'accroissement du nombre de femmes dans les formations qui préparent aux métiers du vivant, dont ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle prévoit des actions de sensibilisation à l'embauche de femmes pour les maîtres de stage et d'apprentissage.

Le présent plan de la DGER, décliné en 4 axes, propose des actions concrètes en réponse aux orientations de politique publique réaffirmée en faveur de l'égalité femmes/hommes et intègre les préconisations de l'étude menée par l'ENSFEA et coordonnée par la sociologue et chercheuse Hélène Guétat-Bernard intitulé "Choix d'orientation dans l'enseignement agricole technique : entre émancipation et assignation de genre".

Les représentant·es de l'Élan commun ont indiqué que cette feuille de route doit devenir une réalité et ne pas rester simplement un vœu de MADAME la Ministre ! L'écriture même du texte n'adopte pas un langage égalitaire. Même si la DGER n'a pas la main sur la partie budget, il est primordial de flécher à la fois des moyens humains et financiers. Les référent·es Égalité-Diversité nationaux·ales, régionaux·ales comme locaux·ales doivent être identifiés·es, et bénéficier à la fois d'une lettre de mission mais également d'un temps de travail adapté comme une décharge horaire et des droits à la formation. Il est nécessaire d'intégrer l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle dans ce plan et avoir une politique éducative réelle sur le sujet pour prévenir les discriminations, promouvoir l'égalité et lutter contre les violences et le harcèlement. Il faut faire de cette feuille de route un objectif d'enseignement et de vie scolaire intégré dans les référentiels. La question de l'égalité de genre doit aussi être prise en compte (dans l'aménagement des espaces, dans les manuels). La santé féminine (et notamment menstruelle) est absente dans ce plan.

La DGER a conclu que des éléments statistiques de mixité par filière particulièrement genrée (CGEA, SAPAT) seront ajoutés. Les sujets de la santé menstruelle, de l'intégration de la thématique de l'égalité dans les référentiels ... sont à traiter en dehors de cette feuille de route.

Questions diverses

- Un bilan des 60 ans de l'[ESC](#) sera-t-il réalisé ? Et notamment quel est le coût des 60 ans de l'ESC ? Pour la DGER, il est encore un peu tôt pour dresser un bilan. Le coût s'élève à 110 000 € (60 000 € pour les frais de déplacement au séminaire interne et 50 000 € pour le matériel, la location du lieu à la Maison de la radio ...).
- L'IA dans l'enseignement agricole. Nous étions en attente depuis des mois d'un positionnement clair sur l'IA dans l'Enseignement Agricole (effets sur nos métiers, conséquences pédagogiques ...). La DGER a rappelé qu'elle avait commandé un travail de réflexion à l'Inspection et précisé qu'elle diffuserait le cadre décidé à l'[EN](#) sur le sujet ... sans débat. Un groupe de travail format CNEA sera programmé à l'agenda.
- Un point peut-il être fait sur le travail de fond engagé pour consolider la place de l'EMC dans toutes les formations professionnelles (le point [CAPA](#) ayant déjà été traité) ? Une augmentation des volumes horaires n'est pas d'actualité. Pas de réponse concrète à l'exception d'un renvoi de la question au prochain CNEA.